

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2018

Le 06 avril 2018, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA

Etaient représentés : GUILLAUME LIONEL représenté par PIONNIER JEAN-JACQUES

MARTEAU FRANCK représenté par de NATALE GUY
VALETTE ANGELIQUE représentée par CANIAC ALAIN

Etait absent, excusé : //

Secrétaire de séance : BAGUE SYLVIE

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte.

4 taxes communales – CM N° 77 347 06 04 2018 01

Monsieur MAURY propose les taux pour l'année 2018, taux identiques aux années précédentes, le Conseil vote le taux des 4 taxes communales pour 2018, comme suit :

TH = 11.80 %

TFB = 13.25 %

TFNB = 34.69 %

CFE = 15.54 %

Délibération prise à l'unanimité.

Subventions – CM N° 77 347 06 04 2018 02

Les Présidents(es) faisant partie d'une association ne peuvent prendre part aux votes.

Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 14 - POUR 14

- AMITIE : 500 € Votants 14 - POUR 14

- Anciens Combattants : 400 € Votants 13 - POUR 13

- ATELIER : 700 € Votants 14 – POUR 14

- STE CHASSE : 1 250 € Votants 13 - POUR 13

- LES P'TITS ORMOIS : 12 000 € Votants 14 – POUR 14

- Entre Terre et Ciel : 500 € Votants 14 – POUR 14

- Association Ormoise de pêche de l'Etang du Chêne : 600 € Votants 14 - POUR 14

Subventions aux associations extérieures

- CSB BRAY : 2 000 € Votants 14 - POUR 14

- ADMR BRAY : 300 € Votants 13 – POUR 13

- Association Le Soleil dans la Main : 50 €
Votants 14 – POUR 14
Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2018.

Compte de gestion 2017 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 06 04 2018 03

Le Conseil vote le compte de gestion 2017 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 740 612.28 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2017 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 06 04 2018 04

Le compte administratif 2017 de la Commune dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	-191 812.63 €
(RAR)	-159 091.44 €
- excédent de fonctionnement	<u>932 424.91 €</u>
- Résultat de clôture	581 520.84 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le Compte Administratif 2017 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 14 POUR : 13

Affectation du résultat d'exploitation 2017 (Commune) – CM N° 77 347 06 04 2018 05

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 de la Commune, comme suit :

350 904.07 à l'investissement (compte 1068)
581 520.84 au fonctionnement

Budget primitif 2018 de la commune (M14) – CM N° 77 34706 04 2018 06

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2018 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- fonctionnement	1 195 747.84 €
- investissement	903 439.71 €

Compte de gestion 2017 Eau (M49) – CM N° 77 347 06 04 2018 07

Le Conseil vote le compte de gestion 2017 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 422 552.39 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2017 Eau (M49) – CM N° 77 347 06 04 2018 08

Le compte administratif 2017 de l'eau, dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- excédent d'investissement	272 413.93 €
(RAR)	- 509.70 €
- excédent de fonctionnement	<u>150 138.46 €</u>
- résultat de clôture	422 042.69 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le compte administratif 2017 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants 14 POUR : 13

Décision modificative budget eau (M49) – CM N° 77 347 06 04 2018 09

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification suivante au budget M49 de l'eau :

Investissement – dépenses : 20 – 2031 - 2 776.50 €

Investissement – recettes : 21 – 21531

+ 2 776.50 €

Engagement réalisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) – CM N° 77 347 06 04 2018 10

La commune des Ormes-sur-Voulzie s'engage à réaliser pour le 1^{er} janvier 2019 un Plan Communal de Sauvegarde en application de l'article 13 de la loi du 13 août 2004.

Ce plan a vocation opérationnelle, intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la commune des Ormes-sur-Voulzie est confrontée, notamment en termes de risques naturels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la commune des Ormes-sur-Voulzie.

Demande de subvention contrat FER « renforcement de la route de Couture et de la partie finale de la Route de Saint-Sauveur » - CM N° 77 347 06 04 2018 11

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet le renforcement de la route de Couture et de la partie finale de la route de Saint-Sauveur pour un montant de travaux estimé à 107 000.00 € HT dont un montant d'honoraires de 4 150.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le bureau Didier JAKUBCZAK, Maitre d'œuvre et son échancier.

Le Conseil municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2018.
- A ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

Délibération prise à l'unanimité.

Loyer au 1 bis Grande rue de Couture – CM N° 77 347 06 04 2018 12

Considérant la demande exposée par Monsieur Yannick MAURY, en vue de la location du logement, 1 Bis Grande rue de Couture,

Le Conseil décide de louer ce logement à titre précaire pour une durée d'un an du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Le loyer mensuel est fixé à 550.00 € charges comprises (400.00 € loyer + 150 € charges).

Le Maire est autorisé à signer le protocole d'accord à titre précaire à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Convention de mise à disposition avec ENEDIS – CM N° 77 347 06 04 2018 13

Monsieur le Maire propose au conseil une convention de mise à disposition relative à l'occupation d'un terrain de 20 m², situé à l'angle de la route Nationale et la route de Bray (AC-110), sur lequel est installé un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (renforcement, raccordement, etc...). Ce poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement seront entretenus et renouvelés par ENEDIS. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 06 04 2018

♦ Monsieur MAURY Yannick : l'armoire électrique route des Saudrielles a été accidentée le 30/03/18, le devis de réparation s'élève à 3 000.00 €.

Les travaux d'enfouissement des réseaux dans le village ont commencé.

Relance d'un nouvel appel d'offre «Renforcement généralisé du réseau AEP et création de bouches incendie », le délai est fixé au 19 avril 2018 – 12 heures.

♦ Monsieur PIONNIER Jean-Jacques : les travaux de l'EHPAD commenceront la semaine prochaine (9 avril) ainsi que les travaux extérieurs courants sur la commune (tonte...).

♦ Monsieur CANIAC Alain : la distribution d'œufs de Pâques a été faite pour les enfants de l'école ainsi qu'aux enfants de l'Association «Les P'tits Ormois ». Nombreuse participation pour la Chasse aux œufs du 01 avril 2018.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 31.